

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	M. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon
Membre excusé :	Mme Véronique Autexier,
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°40 du 05/06/2024,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Néant

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°40 du 05/06/2024.

Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commission que le Comité Directeur, réuni le lundi 10 juin 2024, a validé :

- le rétroplanning de l'organisation des compétitions seniors au titre de la saison 2024/2025.
- Le nouveau système d'organisation des coupes départementales au titre de la saison 2024/2025

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 08 et 09 juin 2024

D4 - Poule C

AL St Brice 3 du dimanche 09 juin 2024 (3^{ème} forfait - forfait général)

Le club concerné sera débité de **120 Euros** en application des tarifs Généraux

D4 - Poule A

FC Confolentais 3 du dimanche 09 juin 2024 (2^{ème} forfait)

D4 - Poule B

ES Montignac 2 du dimanche 09 juin 2024 (1^{er} forfait)

D4 - Poule E

GSF Portugais 3 du samedi 08 juin 2024 (1^{er} forfait)

D5 - Poule B

FC St Fraise 2 du samedi 08 juin 2024 (2^{ème} forfait)

ES Mornac 4 du samedi 08 juin 2024 (2^{ème} forfait)

FC Genac Marcillac Gourville 2 du dimanche 09 juin 2024 (2^{ème} forfait)

CR7 - Poule A

SC St Claud 2 du dimanche 09 juin 2024 (1^{er} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **50 Euros** en application des tarifs Généraux

Décision 01 : La Commission valide ces forfaits

2° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
1 ^{ère} Division	U	CS Leroy 2 - US Lessac	29/05/2024	16/06/2024	15h00
1 ^{ère} Division	U	UA Cognac 2 - AS Merpins 2	08/06/2024	14/06/2024	20h30
4 ^{ème} Division	E	FC St Germain de Montbron - US Chasseneuil 3	26/05/2024	16/06/2024	15h00

Décision 2 : La Commission valide ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Vérification des classements

La Commission procède à la vérification des classements arrêtés à la date du lundi 10 juin 2024 .

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 12/06/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°40 du 05/06/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
1	Etude des forfaits	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 26 juin 2024 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

